

Serge Potvin, à propos de...

Lemay, I. et Tremblay, D. (2017). Les mesures financières hors normes – La profession comptable pourrait bien détenir la solution. *Revue Organisations & Territoires*, 26 (1-2), 205-223

Serge Potvin

Volume 27, Number 1, 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1090175ar>

DOI: <https://doi.org/10.1522/revueot.v27n1.282>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Chicoutimi

ISSN

1493-8871 (print)

2564-2189 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Potvin, S. (2018). Review of [Serge Potvin, à propos de... / Lemay, I. et Tremblay, D. (2017). Les mesures financières hors normes – La profession comptable pourrait bien détenir la solution. *Revue Organisations & Territoires*, 26 (1-2), 205-223]. *Revue Organisations & territoires*, 27(1), 107–111. <https://doi.org/10.1522/revueot.v27n1.282>

© Serge Potvin, 2018



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Serge Potvin^a, à propos de...

Lemay, I. et Tremblay, D. (2017).

Les mesures financières hors normes – La profession comptable pourrait bien détenir la solution.

Revue Organisations & Territoires, 26 (1-2), 205-223



Au Canada (et dans bien d'autres pays), les sociétés cotées en bourse publient leurs états financiers à usage externe en utilisant les normes internationales d'informations financières (IFRS). Ces normes précisent, entre autres, les postes, rubriques et sous-totaux qui devraient faire l'objet d'une présentation dans les états financiers et les notes complémentaires.

Cependant, bien des sociétés présentent, dans leur rapport de gestion ou dans les communiqués destinés aux marchés financiers, des mesures financières complémentaires qui ne sont pas mentionnées dans les IFRS (par exemple, le BAII) ou pour lesquelles il n'existe pas de critères d'évaluation dans les IFRS (par exemple, les éléments exceptionnels ou non récurrents).

Ces mesures financières hors IFRS (ou hors normes) ont leur utilité. Les directions d'entreprise les utilisent pour analyser des éléments comme la performance opérationnelle, l'endettement ou la liquidité. Cependant, ces données supplémentaires créent un dilemme chez l'investisseur et les autres utilisateurs des rapports financiers. L'investisseur (au sens large, incluant les actionnaires, créanciers, etc.) doit décider pour lui-même d'exploiter ou non ces informations supplémentaires pour sa prise de décision. D'une part, il est risqué pour celui-ci d'accorder une trop grande confiance à ces données financières parce qu'il n'est pas sans savoir (ou devrait savoir) que les directions d'entreprise aiment conserver un biais favorable pour commenter la performance financière de la période écoulée. D'autre part, ne pas tenir compte de ces informations peut conduire l'investisseur à ne pas tirer profit de données financières utiles pour obtenir une approximation des résultats futurs. De plus, ces données n'étant pas normalisées, il en résulte un manque d'uniformité. Plusieurs sociétés présentent des mesures similaires, mais qui ne sont pas toujours comparables entre elles parce qu'assujetties à aucune directive de calcul, de présentation et d'audit.

Cette problématique est d'actualité sur les marchés financiers et intéresse un grand nombre d'acteurs parmi lesquels on distingue, en plus des investisseurs, des analystes financiers, des experts-comptables, des avocats, des sociétés cotées en bourse, des organismes de réglementation et la presse financière. De plus, le sujet s'inscrit dans une mouvance plus large initiée par de grands investisseurs comme les régimes de retraite et les fonds souverains qui militent activement pour de meilleures pratiques de divulgation dans les rapports financiers sur des enjeux comme le climat, les rémunérations, la gouvernance et la transparence. Les lacunes qui ont trait à la divulgation des mesures financières hors normes font partie de cette même revendication pour une meilleure reddition des comptes et des pratiques d'affaires. Loin d'être en porte-à-faux avec les préoccupations de l'époque, la pertinence du sujet traité par les deux auteurs ne fait aucun doute.

En introduction de leur texte, les auteurs présentent un exemple qui illustre très bien le débat. Il s'agit d'un extrait tiré du rapport annuel de Bombardier inc. Pour l'exercice financier 2016, la perte d'opération s'élève à 981 millions de dollars américains selon les états financiers conformes aux normes. Après divers ajustements,

^a Professeur retraité, Université du Québec à Chicoutimi

mentionnés dans une note aux états financiers, la société présente un « bénéfice ajusté » de 943 millions de dollars américains, un écart de près de 2 milliards de dollars. Pour l'exercice 2015, le retraitement des résultats est encore plus considérable à près de sept milliards de dollars puisqu'une perte de plus de cinq milliards devient un bénéfice ajusté qui excède le milliard de dollars américains.

Dans ses communiqués à l'intention de la communauté financière, la société Bombardier fait référence à ces deux chiffres de bénéfice net, le normalisé et l'ajusté. Le constat est donc que cette mesure de bénéfice ajusté présente la performance financière différemment des états financiers normalisés. Toutefois, Bombardier ne prétend pas contester les normes comptables utilisées pour la présentation de ses états financiers. Le prétexte à ces retraitements de résultat est que l'information supplémentaire ainsi produite sert à fournir des renseignements utiles sur la performance de l'entreprise.

Cependant, on peut comprendre le désarroi des investisseurs et autres participants des marchés financiers devant un semblable phénomène. Des questionnements surgissent : La société est-elle rentable ou déficitaire? Les retraitements de résultat sont-ils tous justifiés? Les montants en cause, non audités, sont-ils exacts? L'exemple choisi par les auteurs est révélateur et situe correctement le débat. Dans ce contexte, ils ont raison de s'interroger sur la pertinence de l'approche des normalisateurs qui, jusqu'à présent, n'interviennent pas et restent en marge de la polémique.

Les auteurs font la remarque que, malgré l'importance accordée par les marchés financiers aux résultats d'exploitation, les efforts de la normalisation comptable des dernières années ont plutôt porté sur le bilan au détriment du rapprochement des produits et des charges. De plus, la normalisation a favorisé l'approche du résultat unique sans grande distinction des principaux éléments qui composent l'état des résultats. La conséquence est que l'analyse des résultats d'exploitation d'une entreprise et de sa performance financière est devenue plus complexe.

Lorsque le nombre de renseignements dont une personne doit tenir compte pour prendre une décision est trop grand, cette personne a tendance à simplifier l'analyse au moyen de chiffres uniques, faciles à comprendre. Cette attitude a favorisé la prolifération des MFHN (mesures financières hors normes) par les investisseurs. Selon les auteurs, quoique la pertinence des MFHN semble fondée, celles-ci pourraient avoir entraîné des comportements opportunistes de la part des entreprises. En conséquence, afin de limiter autant que faire se peut les comportements opportunistes, les auteurs pensent que la normalisation comptable pourrait apporter une contribution majeure au débat en proposant un modèle de calcul des résultats qui répond davantage aux besoins des marchés. Ce faisant, la qualité des informations financières, la confiance des utilisateurs, la transparence et la comparabilité des informations s'en trouveraient augmentées.

Toutefois, cette affirmation selon laquelle la normalisation comptable est en mesure d'améliorer la qualité de l'information financière en intégrant des données financières hors normes dans les états financiers se doit d'être soutenue par un cadre théorique. Dans leur texte, les auteurs proposent de valider quatre assertions théoriques au moyen d'une revue de littérature pour garantir un cadre théorique cohérent sur cette question. Le cas échéant, si le cadre théorique s'avère suffisamment solide, les auteurs proposent d'avancer quelques pistes de solution à titre de suggestion pour les organismes de normalisation comptable.

La première de ces quatre assertions est que le corps des états financiers est utilisé en priorité aux fins de décision d'investissement par opposition aux informations complémentaires présentées dans les notes aux états financiers. Concernant cette assertion, le texte passe en revue diverses études de recherche portant sur l'utilité des états financiers, leur pertinence et leurs limites. En conclusion, il apparaît que l'information contenue dans le corps même des états financiers est davantage considérée que celle présentée dans les notes complémentaires. Les états financiers traditionnels sont donc une source d'information de premier plan pour les investisseurs.

Sur le sujet des limites des états financiers, les auteurs de l'article font la remarque intéressante suivante : « On reproche... aux informations issues des états financiers traditionnels le fait qu'elles se limitent à relater des événements historiques et qu'elles ont ainsi peu de valeur prédictive. De plus, les états financiers conformes... sont considérés comme souvent trop rigides pour bien refléter la réalité propre à chaque entité. Ainsi, les MFHN semblent s'inscrire dans cette perspective de fournir d'autres informations quantitatives offrant davantage de souplesse du fait qu'elles ne sont pas standardisées en plus d'être axées sur les perspectives d'avenir en faisant abstraction des événements passés qui ne seraient pas susceptibles de se répéter dans le futur. »

La seconde assertion, qui porte sur les MFHN, soutient qu'elles présentent des informations pertinentes pour les participants des marchés financiers. Sur ce sujet, les auteurs mentionnent que « [l']utilisation massive de ces informations par les analystes et les décideurs est une démonstration assez forte que les utilisateurs les jugent pertinentes dans leur processus décisionnel. » Pour appuyer cette observation, les auteurs citent plusieurs organismes de réglementation reconnus ainsi que des organismes de normalisation comptable qui, implicitement ou explicitement, reconnaissent l'utilité et la pertinence de ces informations.

Malgré cela, les auteurs signalent la faiblesse occasionnée par la non-insertion des MFHN dans le corps même des états financiers et, par conséquent, le fait que ces données ne fassent pas l'objet d'un audit indépendant. Ce constat permet d'introduire les deux dernières assertions (les numéros 3 et 4) du cadre théorique proposé, soit :

- 3) La qualité des MFHN est actuellement variable (manipulation, comparabilité, transparence, compréhensibilité).
- 4) La réglementation améliore la qualité des MFHN (permet de limiter les comportements opportunistes, améliore la confiance des utilisateurs et favorise la comparabilité) quoique dans son état actuel elle soit insuffisante.

Au sujet de la qualité des MFHN, les auteurs passent en revue la littérature ainsi que les études de recherche et font ressortir à nouveau que « [...] [c]es résultats permettent de reconnaître le caractère parfois opportuniste des MFHN, mais leur utilité ne peut être contestée ». Toutefois, sur cette matière, j'ai beaucoup résumé le contenu de l'article. Le lecteur qui s'intéresse au sujet trouvera dans ces pages une description véritable des enjeux relatifs aux MFHN, en particulier leurs lacunes, lesquelles s'articulent autour de thèmes comme la comparabilité, l'uniformité de présentation et l'opportunisme des stratégies d'entreprise.

Par ailleurs, c'est dans cette même rubrique que les auteurs présentent une première esquisse de solution devant le défi de présentation que posent les MFHN. En effet, en présence de la surcharge d'informations occasionnée par la publication des MFHN et surtout leur diversité de présentation d'une entité à l'autre, ce qui fausse la comparabilité et nuit au caractère prédictif des résultats, on propose le maintien de mesures stables dans le temps ainsi que la présentation de rapprochements quantitatifs entre les chiffres selon les états financiers normalisés et les mesures financières utilisées par les entités. Voici un autre extrait de l'article : « [...] La présentation de rapprochements quantitatifs [...] constitue probablement l'une des façons d'atténuer ces effets néfastes et la littérature vient appuyer cette affirmation. »

Enfin, concernant la quatrième assertion du cadre théorique, la réglementation actuelle est surtout axée sur des éléments de présentation. Il n'y a pas de critères standards et prescrits pour la publication des MFHN dans les rapports financiers. Chaque entité conserve une certaine souplesse dans le choix des mesures de performance à publier. Cependant, les comportements opportunistes perdurent.

En conclusion de l'article, les auteurs souhaitent que la normalisation comptable soit plus proactive sur le sujet des MFHN avant que des dérives inacceptables éclaboussent la profession. Ils soulignent avec raison que la mission première de la profession est la protection du public.

La voie privilégiée par les auteurs est celle d'une présentation de l'état des résultats en plusieurs composantes, inspirée de la structure actuelle de l'état des flux de trésorerie, laquelle distingue les activités opérationnelles des activités d'investissement et de financement. Cette présentation standardisée de l'état des résultats aurait l'avantage de favoriser la comparabilité d'une entité à l'autre, et aussi d'une période à l'autre, et serait soumise au processus de l'audit. Enfin, cette présentation permettrait aux entités de conserver une certaine flexibilité avec leur processus de reddition de comptes puisqu'elles auraient la liberté de distinguer des éléments exceptionnels ou non récurrents à leur état des résultats.

J'avoue que sur ce point, j'aurais aimé que les auteurs développent davantage leur proposition parce qu'il me semble que cette présentation plus détaillée de l'état des résultats aurait une large portée sur les marchés financiers. C'est que non seulement cette forme de présentation permettrait d'améliorer la publication des MFHN, mais de plus, elle faciliterait l'analyse des états financiers. Il aurait été intéressant de montrer un état des résultats publié par une société cotée en bourse présenté sous la forme concise des groupements simples, laquelle forme de présentation est largement utilisée par les sociétés publiques, et de comparer la qualité de l'information avec un état des résultats tel que réorganisé selon la proposition des auteurs.

Peut-être les limites imposées à la taille du texte, ou peut-être parce que les auteurs ont l'intention de donner une suite à cet article, toujours est-il qu'ils ont peu élaboré leur proposition. Cependant, comme je le disais précédemment, mon avis est qu'en plus de limiter les abus occasionnés par la publication de MFHN non standardisées et non auditées, une présentation de résultats à groupements détaillés telle que proposée permettrait d'améliorer la comparaison des résultats d'entreprises œuvrant dans un même secteur d'activité.

Évidemment, il sera toujours difficile de comparer des entités qui fonctionnent dans des secteurs d'activité différents. Une société qui exploite une mine de charbon va présenter des états financiers qui ressemblent peu à ceux d'une société active, par exemple, dans le secteur de l'assurance-vie. Cependant, lorsque le travail de l'analyste ou de l'investisseur consiste à comparer diverses entreprises d'un même secteur d'activité, l'analyse à partir d'une présentation plus raffinée des résultats d'exploitation risque d'être bien plus révélatrice qu'avec une présentation à groupements simples où tous les postes sont confondus dans des rubriques sommaires.

En premier lieu, une présentation des résultats telle que proposée et inspirée de l'état des flux de trésorerie permettrait de mettre en évidence le résultat des activités opérationnelles normales de l'entreprise et d'isoler le chiffre de BAAII (bénéfice avant amortissement, intérêts et impôts) directement à l'état des résultats. Le BAAII est une importante mesure de performance opérationnelle. De plus, il serait alors facile pour les créanciers et autres investisseurs de calculer le ratio BAAII/dette portant intérêts puisque le chiffre de BAAII serait déjà présenté (et audité) comme sous-total à l'état des résultats. Ce ratio est une importante mesure du risque financier et est l'une des mesures financières à laquelle on a recours le plus souvent sur les marchés financiers.

La rubrique suivante de l'état des résultats proposé est celle des activités d'investissement. Dans cette section seraient présentés des postes comme l'amortissement des actifs incorporels et corporels, ainsi que les gains et pertes sur réévaluation ou disposition d'éléments d'actif ou de passif. L'utilité d'une telle présentation est de faciliter l'analyse des décisions prises par les directions d'entreprise en cours d'exercices financiers antérieurs. Les entreprises d'un même secteur d'activité achètent des actifs similaires. Les bons achats occasionnent des économies d'amortissement comptable et limitent la constatation de pertes sur réévaluation ou sur disposition d'actif. Les analystes sont alors en mesure de confronter les choix faits par les entreprises et d'avoir une opinion sur ce sujet. Cette analyse n'est pas évidente à faire avec ce qui se publie actuellement en matière de résultats sur les marchés financiers parce que les différents postes qui composent les résultats sont trop souvent amalgamés dans des rubriques générales, à moins de recourir aux notes qui accompagnent les états financiers et à condition qu'elles contiennent l'information nécessaire.

Il en est de même pour la rubrique suivante, celle relative au financement. Dans cette rubrique de l'état des résultats pourraient être présentées les charges d'intérêt et celles relatives aux rémunérations à base d'actions. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet. Je cherche seulement à démontrer que la proposition des auteurs est intéressante à plus d'un titre parce qu'en plus de mieux cantonner la publication des MFHN, elle simplifie l'analyse des états financiers.

Pour la profession comptable, cette proposition de refonte de l'état des résultats n'est pas complexe à normaliser. La seule véritable difficulté se situe au niveau de la définition de ce qu'est un élément exceptionnel ou non récurrent. Sur cette question, la profession comptable ressemble au chat qui a été échaudé et qui craint dorénavant toute flaque d'eau. Par le passé, il existait des normes à ce sujet, mais elles manquaient de clarté et les entreprises les interprétaient diversement et souvent de façon permissive. Ces normes ont donc été abolies il y a quelques années pour éviter les abus. Cependant, il est possible de normaliser sur ce sujet en ayant des directives plus claires et plus restrictives. À titre d'exemple, on peut décréter que le poste Frais de recherche et développement ne peut être présenté en dehors de la rubrique qui porte sur les activités opérationnelles normales, peu importe l'ampleur des montants en cause ou la fréquence des activités de recherche. Autre exemple, on peut prescrire que tout gain ou perte déjà survenu au cours de l'un des trois exercices financiers antérieurs ne peut être tenu pour exceptionnel ou non récurrent s'il se reproduit durant l'exercice en cours.

En terminant, je félicite les auteurs pour la qualité de leur texte, bien écrit et bien structuré, et pour la cohérence de leur cadre théorique. Je souhaite que cet article fasse l'objet de la plus large diffusion possible sur les marchés financiers parce qu'il contribue à enrichir le débat actuel et ouvre une porte sur ce qui pourrait bien être une solution d'avenir. De fait, j'encourage les auteurs à poursuivre leur réflexion et à nous faire part de celle-ci dans une publication ultérieure.